

Aux parents d'un élève de 7P

Objet : Estimation du montant des frais réclamés en vue de l'année scolaire 2021-2022

Madame, Monsieur,

Conformément au prescrit de l'article 100 du décret missions du 24 juillet 1997, vous trouverez ci-après l'estimation des frais réclamés par notre école et leur ventilation.

	Description	Montant
1. <u>Frais scolaires obligatoires</u>		
Frais de photocopies	Forfait	40,00€
Frais liés aux travaux d'études		10,00€
Prêt d'équipement et d'outillage	Prêt d'équipement et d'outillages	De 30,00€ à 60,00€
2. <u>Frais scolaires facultatifs auxquels vous pouvez souscrire :</u>		
Photos	Photo de classe	3,00€
	Photo individuelle	15,00€

L'école ne pourra pas procéder à des avances de trésorerie pour tous les frais encourus sur l'année. **Il vous sera donc demandé de verser un acompte de 50€ sur le compte BE23 7326 1513 9291 à l'ordre du Comité Organisateur de l'INDBG. Ce versement devra impérativement être effectué pour le 01 septembre 2021.**

Un décompte vous parviendra trimestriellement afin de vous communiquer les montants prélevés sur cette avance et le solde éventuel à payer.

LIVRAISON MANUELS SCOLAIRES : lors de votre commande sur le site de Rent-a-book, des frais de livraison à l'école vous seront facturés au tarif de 1,95 euros même si celle-ci est effectuée avant le 16 août. Néanmoins, nous avons annoncé que cette livraison serait gratuite. De ce fait, si vous optez pour la livraison à l'école, nous vous rembourserons les frais de livraison dans votre décompte final.

D'avance, nous vous remercions vivement et restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez recevoir à ce sujet.

La Direction